

Le système éducatif est sorti exsangue d'une décennie de suppressions de postes, il est déboussolé par des réformes imposées contre l'avis des personnels, miné par des logiques budgétaires, confronté aux tensions sociales.

Bien qu'aujourd'hui affiché prioritaire, l'investissement éducatif reste très en deçà des nécessités et dans le même temps, les orientations et injonctions managériales ne cessent de prévaloir sur l'expertise des enseignants qui exercent au contact de la réalité de la jeunesse.

Il n'y aurait pas d'autre choix ! Doit-on se satisfaire de ce dogme ?

En réponse aux attentats qui ont frappé notre Pays, l'École est aujourd'hui sommée d'apporter des réponses. La réflexion sur l'éducation à la laïcité, sur l'enseignement laïque du fait religieux, sur les contenus enseignés, est nécessaire. En revanche, elle ne doit pas occulter le débat sur les conditions dans lesquelles se déroule la scolarité des élèves : mixité sociale, effectifs, encadrement... Elle ne peut éluder la question des moyens alloués à l'École pour lui permettre de remplir ses missions.

Mais il faut aussi affirmer que l'École ne peut pas tout. Les politiques publiques ont trop longtemps abandonné les quartiers populaires, comme les territoires ruraux, à la crise économique, à la misère sociale et culturelle, au sentiment d'abandon et à l'indifférence, alimentant ainsi le terreau de toutes les haines.

Les politiques publiques doivent promouvoir le vivre-ensemble et la mixité sociale, lutter contre l'entre-soi et l'individualisme qu'expriment les différentes composantes de notre société, mettre en œuvre des politiques volontaristes de lutte contre les inégalités. Tous les Services Publics doivent être renforcés pour y contribuer pleinement. Ces politiques doivent être financées, ce qui impose de rompre avec la baisse des dépenses publiques et de modifier de façon substantielle le partage des richesses créées en France et en Europe. À l'heure où les dividendes des actionnaires des entreprises du CAC 40 s'envolent, à l'heure où les PME sont durement frappées par le ralentissement de l'activité entretenu par les politiques d'austérité, à l'heure où le chômage de masse s'installe durablement, à l'heure où les inégalités ne cessent de s'accroître au profit des plus riches, continuer de porter cette exigence est indispensable.

Alors que l'École peine à remplir sa mission d'Institution de la République chargée d'inscrire chaque enfant dans un destin collectif et une culture commune partagés, il est de notre responsabilité particulière d'éducateurs d'exiger que les actes soient pleinement mis en accord avec les discours de priorité à la jeunesse, de refondation de l'École et de relance de l'éducation prioritaire. C'est ce que nous devons, nombreux dans la grève du 3 février, exprimer sans ambiguïté. Nous ne pouvons en rester à la situation que nous connaissons aujourd'hui !

GRÈVE NATIONALE MARDI 3 FÉVRIER

SALAIRES, EMPLOIS, CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour la revalorisation de nos métiers, pour que l'École soit en mesure de remplir ses missions

MANIFESTATIONS

Limoges 10h, Rectorat

Guéret, 10h30 AG salle de la Mairie suivie d'un barrage filtrant sur le rond point de l'Europe

Tulle 10h30, place de la cité administrative

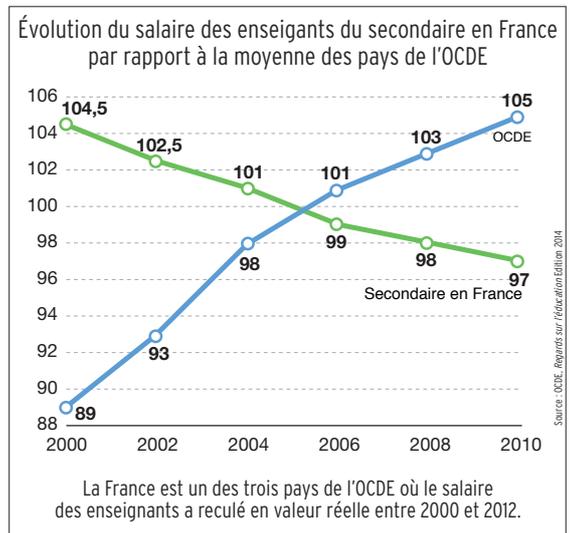
→ Pour la **revalorisation**

Au 1^{er} janvier 2015 :

- un enseignant en début de carrière ne gagne qu'1,1 fois le SMIC ;
- la retenue pour pension augmente, ce qui implique une baisse du salaire net.

En 2014, nous n'avons perçu que l'équivalent de dix mois du salaire d'un fonctionnaire rémunéré au même échelon en 2000, effet conjugué de l'inflation, de l'augmentation de la retenue pour pension, et du point d'indice gelé depuis 2010.

Pendant ce temps, les personnels d'encadrement (secrétaires généraux, DASEN, recteurs, chefs d'établissements, cadres du ministère) ont vu leurs régimes indemnitaires considérablement revalorisés (+10 000€ minimum pour les recteurs, +4,5% pour les chefs d'établissement...) Ce qui est possible pour certains, doit l'être pour tous !



- **Dégel du point d'indice**
- **Amélioration des carrières**
- **Doublement de l'ISOE**
- **Fin du « management »**

→ Pour l'amélioration **des conditions de travail**

Des classes toujours aussi chargées

À la rentrée 2015, pour 336 élèves de plus par rapport à la rentrée 2012, 47 emplois auront disparu des établissements (malgré la création de 12 emplois pour la prochaine rentrée) !

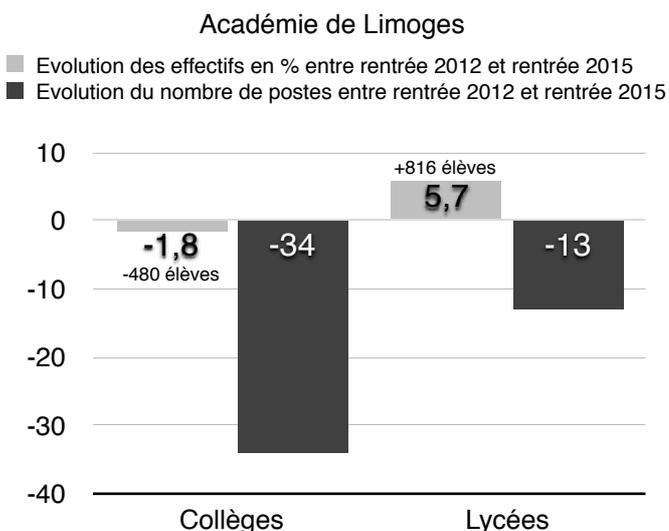
Certes la démographie scolaire est prévue à la baisse dans les collèges pour la deuxième année consécutive, mais le retrait prévu à la prochaine rentrée de 8 emplois, et les nécessaires besoins des établissements de l'éducation prioritaire, vont conduire à de nouvelles dégradations alors que ce maillon du système éducatif concentre toutes les difficultés. La conjoncture démographique aurait pu permettre d'améliorer les conditions d'études des élèves, la dotation académique ne le permet pas. Quant aux lycées, dont les effectifs ne cessent de gonfler (+483 à la prochaine rentrée), les 15 postes créés ne permettront même pas de maintenir le taux d'encadrement de la rentrée 2014.

Retrouver, dans l'académie, les taux d'encadrement de la rentrée 2012 nécessiterait a minima la création de 73 emplois en sus des 12 alloués (15 pour les collèges, 48 pour les lycées, 10 pour les REP/REP+)! Sans compter les besoins de remplacement qui sont énormes.

Classes chargées, tensions, surcharge de travail, inflation des compléments de service, élèves en difficultés, décrochages scolaires, en sont les conséquences aussi terribles qu'intolérables.

Nous ne pouvons en rester à cette situation !

DGH étriquées, classes surchargées, postes supprimés, ne peuvent être les traductions concrètes de la politique éducative menée actuellement. Soyons en grève le 3 février pour exiger que les actes soient mis en accord avec les discours de priorité à l'Éducation.



- **Créer des postes à la hauteur des besoins des établissements et du remplacement**
- **Réduire les effectifs des classes**
- **Créer des dédoublements à tous les niveaux, cadrés nationalement**
- **Améliorer la formation initiale**
- **Rétablir la formation continue**